



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le treizième jour de février deux mille douze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Francis Ross, maire suppléant de Mont-Saint-Pierre
M^{me} Jocelyne Poitras, maire suppléante de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présentes :

M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 50 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7389-02-2012

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la manière suivante :

en retirant le point:

7.11 *Standardisation de la réglementation incendie, mise en place d'un comité et rémunération*

Et en ajoutant les points :

8.1 Appui aux revendications de la Fraternité des paramédics de La Haute-Gaspésie
12.1 Participation à la *Journée de réflexion et d'échanges sur la gestion des matières organiques au Québec*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7390-02-2012

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 a été courriellé à chacun des maires le 26 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Rapport annuel d'interventions forestières 2010-2011 :

M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait part au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie des nouveaux développements au sujet du dépôt du rapport annuel d'interventions forestières (RAIF) 2010-2011 à être déposé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) par notre mandataire, le Groupement forestier coopératif Shick Shock. Le rapport a été déposé par le Groupement forestier le 19 janvier 2012 et la MRC en a reçu confirmation du MRNF par voie électronique.

Le 6 février 2012, la MRC a reçu une nouvelle lettre du MRNF, datée du 2 février 2012, l'informant que le rapport, que le Groupement forestier a déposé, en janvier 2012, était jugé non conforme et incomplet parce qu'il ne contenait pas les motifs de non-récolte de l'unité d'aménagement forestier tel qu'établi selon la méthode prévue. Cette situation expose la MRC de La Haute-Gaspésie à des poursuites pénales advenant que le Groupement forestier ne produise pas un nouveau rapport pour pallier ces lacunes.

M^{me} Deschênes a demandé au directeur du Groupement forestier de confirmer à la MRC par écrit, quelles sont les démarches que le Groupement forestier coopératif Shick Shock compte prendre d'ici le 17 février 2012 pour rendre le rapport conforme aux attentes du MRNF.

MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 7391-02-2012

Liste des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE approuve les listes suivantes en retirant le compte à payer Groupe IBI/DAA, de 21 873,60 \$, représentant des honoraires professionnels – élaboration de plans locaux suite à l'adoption du plan stratégique:

Comptes à payer, pour un total général de 114 013,43 \$
Comptes payés, pour un total général de 257 771,84 \$
Paiements par dépôts directs, pour un total général de 25 332,44 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7392-02-2012

Appui à la MRC de Montcalm - projet de loi 89 (modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin d'en renforcer le respect)

CONSIDÉRANT le projet de loi 89 (loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin d'en renforcer le respect) a été sanctionné le 5 octobre 2011 et est entrée en vigueur le 4 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Montcalm concernant les nouvelles dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lesquelles découlent du projet de loi 89 ;

CONSIDÉRANT les motifs de la MRC de Montcalm, à savoir, que ces nouvelles dispositions de la loi :

introduites à la *Loi sur la qualité de l'environnement* sont au-delà de 55 articles, soit les articles 115.1 à 115.57, indépendamment des dispositions transitoires et finales ;

n'ont pu faire l'objet d'une évaluation sérieuse et approfondie au niveau municipal en regard de ses conséquences, vu l'absence d'information à ce propos ;

sont excessivement graves et importantes pour le milieu municipal, les élus municipaux et leurs dirigeants ;

introduisent des notions légales, financières, pénales et administratives inacceptables ;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît important à la MRC de Montcalm de prendre position quant à l'applicabilité de ces nouvelles dispositions de la loi au milieu municipal en regard des obligations qui lui sont dévolues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de Montcalm dans ses démarches auprès des instances concernées pour dénoncer formellement les nouvelles dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* introduites à l'égard des municipalités, des élus municipaux et de leurs dirigeants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7393-02-2012

Désignation du membre votant à l'assemblée générale de SOPFIM et participation à cette assemblée générale

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est bénéficiaire d'une convention d'aménagement forestier (CvAF);

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle des membres de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) se tiendra en mars 2012, à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut désigner un membre votant pour représenter les membres propriétaires ou bénéficiaires d'une convention d'aménagement forestier (CvAF) déclarant des superficies inférieures ou égales à 50 000 hectares, pour la période 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à participer à l'assemblée générale annuelle de la SOPFIM qui se tiendra en mars 2012 à Québec ;
2. désigne le préfet, M. Allen Cormier, membre votant pour représenter les membres propriétaires ou bénéficiaires d'une convention d'aménagement forestier (CvAF) déclarant des superficies inférieures ou égales à 50 000 hectares, pour la période 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PACTE RURAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7394-02-2012

Pacte rural, projet *Place aux jeunes Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Concertaction Jeunesse inc. pour le projet *Place aux jeunes Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000 \$ par année pendant deux ans à Concertaction Jeunesse inc., pour le projet *Place aux jeunes Haute-Gaspésie*, lequel montant sera pris dans le budget régional du Pacte rural 2012-2013 et 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7395-02-2012

Pacte rural, projet *Activité théâtrale « sur le parvis de l'église »*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité de développement Saint-Maxime-du-Mont-Louis pour le projet *Activité théâtrale « sur le parvis de l'église »*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE POITRAS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 2 500 \$ au Comité de développement Saint-Maxime-du-Mont-Louis, pour le projet *Activité théâtrale « sur le parvis de l'église »*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 7396-02-2012

Formation du comité local en immigration

CONSIDÉRANT le projet de mise en place d'un service d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes en Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'importance que la ressource soit guidée et soutenue par la mise en place d'un comité local en immigration ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. forme le comité local en immigration de représentants du milieu, soit :

un représentant de l'organisme d'alphabétisation *Les bouts de papier*
un représentant du Centre local d'emploi
un représentant de Place aux jeunes
une personne-ressource ayant vécu une expérience d'immigration
une personne-ressource, l'agente en immigration CRÉGÎM
un représentant administratif de la MRC

et de trois élus, soit :

M. Allen Cormier, préfet
Mme Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M. Pierre-Yves Lévesque, conseiller de la Ville de Cap-Chat

2. paye uniquement les frais de déplacement aux élus siégeant à ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET QUÉBEC EN FORME

RÉSOLUTION NUMÉRO 7397-02-2012

Approbation d'une modification apportée au *Plan d'action de Haute-Gaspésie en Forme*

CONSIDÉRANT QUE le comité Haute-Gaspésie en Forme désire apporter une modification au plan d'action Haute-Gaspésie en Forme ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification concerne un dépassement de coût pour l'action # 21 – Mise en place de la trousse *Les Petits cuistots* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la modification proposée au plan d'action Haute-Gaspésie en Forme par le comité Haute-Gaspésie en Forme, laquelle est un dépassement de coût pour l'action # 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7398-02-2012

Convention de subvention avec Québec en Forme

CONSIDÉRANT la lourdeur des obligations de la MRC de La Haute-Gaspésie par rapport à la convention de subvention avec Québec en Forme ;

CONSIDÉRANT les exigences de Québec en Forme ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une ressource à la MRC pour apporter un soutien, particulièrement, au plan des finances et de la gestion du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue l'opportunité de regrouper les projets à caractère social sous sa gouvernance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE négocie avec Québec en Forme des frais administratifs raisonnables afin de dégager une marge de manœuvre financière pour apporter un soutien, particulièrement, au plan des finances et de la gestion du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7399-02-2012

Adoption du *Guide de gestion du comité Haute-Gaspésie en Forme*

CONSIDÉRANT la demande de Québec en Forme d'élaborer un guide de gestion ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de la MRC de La Haute-Gaspésie et le comité Haute-Gaspésie en Forme ont travaillé à la rédaction de ce guide ;

CONSIDÉRANT QUE ce guide clarifie les rôles de la MRC et du comité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le *Guide de gestion du comité Haute-Gaspésie en Forme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INVENTAIRE DU MATÉRIEL ACQUIS POUR LES ACTIVITÉS FINANCIÉES, PROJET HAUTE-GASPÉSIE EN FORME

Après avoir vérifié avec la coordonnatrice de Haute-Gaspésie en forme, Mme Marie-Eve Beaupré, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, fait part au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie que Québec en forme, qui subventionne la MRC pour le projet Haute-Gaspésie en Forme, a comme politique, que lorsque des

équipements sportifs sont achetés pour des activités scolaires, que les écoles demeurent dépositaires de l'équipement pour la période de leur vie durable.

PROJET VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7400-02-2012

Adoption du *Plan d'action culturelle*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté une politique culturelle en avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, en avril 2011, a renouvelé la *Convention relative à l'aide aux initiatives de partenariat – entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine* avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, permettant d'obtenir des ressources financières pour maintenir en poste dans la MRC de La Haute-Gaspésie, l'agent de développement VVAP, et ce, jusqu'en 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement culturel VVAP a travaillé de concert avec les membres de son comité pour élaborer un plan d'action culturelle permettant de favoriser l'émergence d'activités sur notre territoire;

CONSIDÉRANT le document déposé par l'agent de développement culturel VVAP auprès des maires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le *Plan d'action culturelle 2012-2014*.

Qu'une copie du *Plan d'action culturelle* soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-510.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7401-02-2012

Mise de fonds de la MRC pour la mise en œuvre du *Plan d'action culturelle 2012-2014*

CONSIDÉRANT l'importance de s'arrimer avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts qui possède déjà sa propre politique culturelle;

CONSIDÉRANT l'importance d'évaluer toutes les sources de financement afin de procéder à un montage financier durable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. reporte ce point à la prochaine séance du conseil des maires de la MRC;
2. dans l'intervalle, mandate l'agent de développement culturel VVAP pour travailler sur une proposition de montage financier tenant compte de la position de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts quant à sa participation à la réalisation du *Plan d'action culturelle 2012-2014*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE INSPECTION RÉGIONAL

CONGRÈS 2012 DE LA COMBEQ

Le point *Congrès 2012 de la COMBEQ* est reporté à la séance du 12 mars 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie pour permettre à l'inspecteur régional d'informer les municipalités devant assumer les coûts de formation et de la pertinence de la formation dispensée dans le cadre du congrès 2012 de la COMBEQ.

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7402-02-2012

Signature de l'entente *Service d'un chef pompier* avec la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine qui désire engager M. Jasmin Roy, coordonnateur incendie de la MRC de La Haute-Gaspésie, pour agir comme chef pompier à sa caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil des maires de la MRC a reçu, préalablement à la séance, le projet de l'entente *Service d'un chef pompier* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer l'entente *Service d'un chef pompier* avec le représentant de la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS

RÉSOLUTION NUMÉRO 7403-02-2012

Programme d'aide financière aux MRC, production du rapport au MAMROT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie bénéficie du programme d'aide financière aux MRC émanant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit rendre compte et fournir des pièces justificatives pour bénéficier dudit programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS ROSS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le *Rapport du Programme d'aide financière aux MRC* rempli pour l'année 2011 et dont copie est déposée au conseil des maires par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Renée Deschênes ;
2. approuve l'annexe 1 / 2012 et 2013 titrée *Aménagement du territoire* comportant les engagements et activités de la MRC de La Haute-Gaspésie, et dont copie est déposée au conseil des maires par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Renée Deschênes ;
3. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, à transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le *Rapport du Programme d'aide financière aux MRC* pour l'année 2011 ainsi que l'annexe 1/ 2012 et 2013 titrée *Aménagement du territoire* afin qu'ils soient annexés à l'entente de gestion existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7404-02-2012

Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT la lettre de démission transmise au préfet par la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, le 10 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE, malgré la rupture du lien d'emploi à compter du 24 février 2012, madame Renée Deschênes accepte de demeurer disponible pour répondre aux questions du nouveau directeur général et secrétaire-

trésorier intérimaire pendant une semaine, soit du 27 février au 2 mars 2012 inclusivement, de 8 heures à 16 heures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE POITRAS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. prend acte de la démission de la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Renée Deschênes, laquelle sera effective le 24 février 2012 à 16 heures ;
2. autorise le paiement d'une somme de 500 \$ à madame Renée Deschênes à titre d'indemnité pour sa disponibilité pour la semaine du 27 février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7405-02-2012

Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, le 24 février 2012 et qu'à compter de cette date le poste sera vacant;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une présence au niveau de la direction générale et du greffe de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail composé d'élus et réuni à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche M. André Renaud à titre de directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie, pour une période de trois mois, soit du 20 février au 11 mai 2012;
2. accepte les conditions d'embauche et les mandats confiés tels que définis dans le contrat d'embauche convenu entre les parties;
3. rémunère le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire en imputant les sommes à même le budget habituellement prévu en 2012 pour la rémunération de la direction générale, et pour les sommes excédant ce budget pour cette période, elles seront imputées au surplus accumulé à la colonne *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7406-02-2012

Formation du comité de sélection de la direction générale et rémunération

CONSIDÉRANT l'embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire pour une période limitée à la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'un des mandats du directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire est de guider et d'accompagner le conseil des maires de la MRC et le préfet dans la sélection, l'embauche et l'installation d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de former un comité restreint composé d'élus au sein du comité de sélection d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est constitué spécifiquement à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. forme un comité *ad hoc* en vue de la sélection, de l'embauche et de l'installation d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier, lequel est composé des élus suivants, soit :
 - M. Allen Cormier, préfet
 - M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
 - M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
2. Prévoit que les élus, siégeant à ce comité, reçoivent uniquement des frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTAT DE SITUATION RELATIVEMENT AU SURPLUS BUDGÉTAIRE

Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait part au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie de l'état de situation relativement au surplus budgétaire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Elle dépose un document intitulé *Estimé du surplus par parties* qui explique la répartition des sommes par parties. Il s'avère que la MRC détient un surplus budgétaire total estimé à 824 222,28 \$ avant la fermeture de l'exercice financier 2011.

Le document *Estimé du surplus par parties* est déposé en annexe au livre des délibérations sous la cote A-511.

RADIATION D'UN COMPTE

Le point *Radiation d'un compte* est reporté à la séance du 12 mars 2012.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7407-02-2012

Demande d'aide financière pour la mise en œuvre du *Plan de développement stratégique et de diversification économique*

CONSIDÉRANT l'adoption d'un *Plan de développement stratégique et de diversification économique* pour le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'importance de disposer d'une ressource pour faciliter la mise en œuvre de ce plan;

CONSIDÉRANT QUE 4 scénarios de financement ont été discutés par les élus siégeant au conseil des maires de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte le scénario numéro 3, lequel est déposé en annexe au livre des délibérations sous la cote A-512;
2. dépose au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), d'ici le 20 février 2012, une demande d'aide financière de 100 000 \$ comportant un montage financier global de 142 858 \$ pour permettre l'embauche d'une ressource pour faciliter la mise en œuvre du *Plan de développement stratégique et de diversification économique* ;
3. délègue le préfet, M. Allen Cormier, pour signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7408-02-2012

Demande certificat d'autorisation travaux de dragage rivière à Claude

CONSIDÉRANT QU'un cours d'eau régional est sous la compétence de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser des travaux de dragage de l'embouchure de la rivière à Claude située dans la municipalité de Rivière-à-Claude;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires à chaque année à la suite de l'ensablement de la rivière lors de fortes marées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-à-Claude est admissible au programme d'aide aux municipalités dévitalisées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter aux instances concernées, soit le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), respectivement un certificat d'autorisation et une autorisation pour réaliser des travaux de dragage de l'embouchure de la rivière à Claude située dans la municipalité de Rivière-à-Claude.

Cette demande sera accompagnée du formulaire *Programme d'aide aux municipalités dévitalisées* dûment rempli permettant d'être exemptée des frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7409-02-2012

Mise en valeur de la biomasse

CONSIDÉRANT la forte probabilité d'un développement industriel sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT le rôle des élus municipaux lequel est de favoriser l'arrimage des forces du milieu afin de contribuer au développement durable de notre territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre en compte le développement de nouvelles énergies;

CONSIDÉRANT QUE la crise forestière a généré un phénomène de stockage de résidus et de copeaux de bois;

CONSIDÉRANT QUE ces résidus peuvent être valorisés par le biais de la mise en service de systèmes de combustion à la biomasse et devenir une source d'énergie intéressante pour une ou des industries qui s'implanteront sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie favorise l'émergence d'une énergie verte et propre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS ROSS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE:

1. recommande aux industries d'évaluer la source d'énergie de combustion à la biomasse lors de l'implantation de leur usine;
2. mandate le préfet pour prendre contact avec les industries désirant s'implanter sur notre territoire afin de les informer de cette avenue pour alimenter en énergie leur usine respective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7410-02-2012

Nomination sièges impairs au comité consultatif agricole de la MRC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du règlement numéro 2008-242, titré *Règlement numéro 2008-242 modifiant le règlement 97-124 instaurant un comité consultatif agricole sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie*, les membres occupant les sièges impairs, soit les n^{os} 1, 3 et 5,

au comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie terminent leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE reconduit les mandats des membres, ci-après énumérés, qui occupent les sièges impairs au comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie :

N° 1 : Judes Landry, élu municipal et président du comité
N° 3 : Francis Lemieux, producteur agricole délégué par l'UPA
N° 5 : René Gauthier, producteur agricole délégué par l'UPA

Les autres membres du comité, qui occupent les sièges pairs, sont :

N° 2 : Micheline Pelletier, élue municipale
N° 4 : Jacques Béland, producteur agricole délégué par l'UPA
N° 6 : Jean-Noël Sergerie, citoyen non-élu et non-producteur agricole

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7411-02-2012

Émission d'un certificat de conformité – règlement numéro 11-744 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 11-744 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Ajout d'un usage dans la zone CA. 19* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au règlement en regard des objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE déclare conforme à son schéma d'aménagement, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 11-744 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Ajout d'un usage dans la zone CA. 19* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7412-02-2012

Émission d'un certificat de conformité – règlement numéro 11-745 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 11-745 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Modification d'une partie de la zone RB. 13 en zone RB. 129* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au règlement en regard des objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE déclare conforme à son schéma d'aménagement, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 11-745 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Modification d'une partie de la zone RB. 13 en zone RB. 129* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7413-02-2012

Émission d'un certificat de conformité – règlement numéro 11-746 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 11-746 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Modification d'un usage dans la zone M. 31* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au règlement en regard des objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE déclare conforme à son schéma d'aménagement, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 11-746 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Modification d'un usage dans la zone M. 31* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7414-02-2012

Demande d'appui aux revendications des ambulanciers paramédicaux – couverture des services ambulanciers en Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'une équipe d'ambulanciers paramédicaux est présente à la caserne de Sainte-Anne-des-Monts uniquement de 7 h à 17 h, et ce, du lundi au samedi;

CONSIDÉRANT QUE les délais d'intervention augmentent de 10 à 13 minutes lorsque les ambulanciers en service sont à la maison sur appel;

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des paramédics de la Haute-Gaspésie a démontré qu'un déploiement dynamique des services ambulanciers sur le territoire est impossible dans le cadre actuel des horaires des services ambulanciers;

CONSIDÉRANT QU'un délai de réponse plus rapide a déjà permis de sauver au moins deux vies sur le territoire, et ce, au cours des quatre dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les ambulanciers paramédicaux ont fait parvenir une demande à l'Agence de santé et des services sociaux de la Gaspésie – Iles-de-la-Madeleine afin d'augmenter la couverture du service entre Les Capucins et Marsoui;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de santé et des services sociaux de la Gaspésie – Iles-de-la-Madeleine est en train de revoir son organisation de services pour l'ensemble de la Gaspésie en prévision de son plan d'action 2012-2015 au ministère de la Santé et des Services sociaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS ROSS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde son appui à la démarche de la Fraternité des paramédics de la Haute-Gaspésie auprès de l'Agence de santé et des services sociaux de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine en lien avec l'augmentation de la couverture du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMMES S.H.Q.

Aucune discussion.

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7415-02-2012

Terrain qui longe le côté est du site d'enfouissement sanitaire

CONSIDÉRANT QUE, par le biais d'une lettre adressée à la MRC de La Haute-Gaspésie et datée du 6 janvier 2012, un citoyen a démontré de l'intérêt pour procéder à l'achat d'un terrain longeant le côté est du site d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain ne peut être vendu pour des raisons de protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS ROSS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE refuse de céder ou vendre le terrain longeant le côté est du site d'enfouissement sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7416-02-2012

Interprétation du Contrat de collecte et transport de déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrantes 2009-2015

CONSIDÉRANT la demande formulée par Groupe Bouffard dans sa correspondance du 12 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du *Contrat de collecte et transport de déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrantes 2009-2015*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie juge fondée la réclamation de Groupe Bouffard relative aux collectes supplémentaires pour les matières résiduelles vouées à l'élimination;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie juge non fondée la réclamation de Groupe Bouffard relative aux collectes supplémentaires pour les matières résiduelles aux fins de la récupération (recyclage);

CONSIDÉRANT QUE la somme réclamée par Groupe Bouffard en ce qui a trait aux collectes supplémentaires pour les matières résiduelles vouées à l'élimination s'établit à 61 370,22 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Bouffard doit à la MRC de La Haute-Gaspésie la somme de 48 650,13 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011 en application de la clause de carburant incluse au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie invoque la compensation pour s'indemniser de toutes les sommes qui lui sont dues par le Groupe Bouffard découlant de l'application de la clause de carburant incluse au contrat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise la MRC de La Haute-Gaspésie à payer à Groupe Bouffard la somme de 12 720,09 \$, plus les taxes applicables, pour les coûts passés, soit du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011, relativement aux collectes supplémentaires pour les matières résiduelles vouées à l'élimination;
2. impute cette dépense à même le surplus accumulé non affecté à la colonne *Contrat cueillette et enfouissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7417-02-2012

Adoption de *La charte des matières recyclables de la collecte sélective*

CONSIDÉRANT le dépôt de *La charte des matières recyclables de la collecte sélective* ;

CONSIDÉRANT QUE cette charte a été élaborée par le comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective, constitué des intervenants jouant un rôle en matière de récupération et de recyclage au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette charte indique les matières que les citoyens peuvent déposer dans leur contenant de récupération ;

CONSIDÉRANT QUE cette charte a pour objectif d'uniformiser, à l'échelle du Québec, les matières recyclables communes acceptées dans la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec et le comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective encouragent l'adoption de la charte à l'échelle du Québec afin de faciliter la vie aux citoyens et autres utilisateurs du service ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE POITRAS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte *La charte des matières recyclables de la collecte sélective*.

Qu'une copie de *La charte des matières recyclables de la collecte sélective* soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, informe le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie que des démarches informelles ont été réalisées par notre responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable, M. Christian Pelletier, avec le service d'ingénierie de la MRC de La Matapédia quant à l'opportunité de réserver leurs services pour la révision de notre *Plan de gestion de matières résiduelles*. La MRC de La Matapédia souhaite nous fournir ses services et nous transmettra une offre de service à cet effet, laquelle sera soumise au conseil des maires.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7418-02-2012

Achat chlorure de calcium liquide, chemin menant au site d'enfouissement sanitaire

IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la procédure d'appel d'offres, en collaboration avec la MRC de Bonaventure, relative à l'achat de chlorure de calcium liquide pour l'entretien du chemin menant au site d'enfouissement sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCESSUS DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCHETTERIE MONT-LOUIS

Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, informe le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie qu'une rencontre, réunissant les maires dont les municipalités sont desservies par l'écocentre de Mont-Louis, sera organisée par le responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable, M. Christian Pelletier, afin de discuter des travaux électriques à finaliser pour procéder au financement permanent du règlement d'emprunt. À ce jour, une somme d'environ 106 000 \$ a été engagée sur une possibilité de 204 000\$ autorisée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7419-02-2012

Participation à la *Journée de réflexion et d'échanges sur la gestion des matières organiques au Québec*

CONSIDÉRANT QU'il se tiendra le 14 mars 2012, au centre des congrès de Québec, la *Journée de réflexion et d'échanges sur la gestion des matières organiques au Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée a été organisée par RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec RÉSEAU environnement ;

CONSIDÉRANT la pertinence du thème abordé lors de cette journée ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC fera bientôt face à l'obligation de mettre en œuvre des mesures visant la gestion des matières organiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable, M. Christian Pelletier, à participer à la *Journée de réflexion et d'échanges sur la gestion des matières organiques au Québec* qui se tiendra le 14 mars 2012 au centre des congrès de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune discussion.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME CLAUDETTE ROBINSON, il est résolu de lever la séance à 21 h 45.

Allen Cormier, préfet

Renée Deschênes
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».